

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	11
Pouvoirs	1
Nombre de membres absents excusés	4
Nombre de membres absents	0
Total votants (dont pouvoirs)	12
Publication le 15/06/2026	

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°32/26 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 4

Madame Véronique POUZADOUX, Présidente informe le Conseil d'administration que le règlement intérieur du Conseil d'Administration est établi pour la durée de la mandature.

Conformément à l'article article R123-19 du CASF, il relève d'un caractère obligatoire et a pour objet de sécuriser le fonctionnement de l'instance (convocation, déroulement des séances, compte rendu des débats et délibérations). Il doit être adopté, au plus tôt, lors de la séance d'installation et, au plus tard, dans un délai de 6 mois.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 et L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,
Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT décide :

Après en avoir délibéré

Par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du CCAS de Gannat tel que présenté en annexe
- **DE PRECISER** que ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

Au registre suivent les signatures

Pour Extrait conforme

La Présidente



Véronique POUZADOUX

Accusé de réception en préfecture
003-260300165-20260608-32-26-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	11
Pouvoirs	1
Nombre de membres absents excusés	4
Nombre de membres absents	0
Total votants (dont pouvoirs)	12
Publication le 15/06/2026	

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

**N°26/26 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE - DECISION MODIFICATIVE
BUDGETAIRE N°1**

Le Conseil d'Administration

Vu la délibération n°14/26, du 18 février 2026 approuvant le budget prévisionnel, exercice 2026, du budget aide à domicile M22,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour,

Sur proposition de Madame COURTINAT, vice-présidente,

De modifier le budget annexe aide à domicile comme suit :

Suite à une affectation des résultats erronés, il convient de régulariser les lignes 001 et 002.

- Une augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté, à la ligne 002 : + 227,83 €
- Une diminution de l'excédent d'investissement reporté, à la ligne 001, du même montant

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011		227,83 €		
Ligne 002				227,83 €
INVESTISSEMENT				
Chapitre 21	227,83€			
Ligne 001			227,83€	
TOTAL FONCTIONNEMENT				
TOTAL GENERAL			0 €	

Accusé de réception en préfecture
003-260300165-20260608-26-26-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Après en avoir délibéré
Par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

➤ **D'APPROUVER** les modifications budgétaires proposées ci-dessus

Approbation des membres : Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
La Présidente



Véronique POUZADOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	11
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	4
Nombre de membres absents	0
Total votants	11
Publication le 13/06/2026	

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°27/26 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET PRINCIPAL M57 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Annexe 1

Le Conseil d'Administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et particulièrement l'article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 106 de la loi n°205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable actuellement au budget principal de l'établissement,

Vu la délibération n°30/22 du 15 septembre 2022 adoptant le référentiel M57 à compter de l'exercice budgétaire 2025,

Vu la délibération n°26/24 du Conseil d'Administration réuni en séance du 17 décembre 2024 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget principal,

Vu le Compte Financier unique – budget principal pour l'année 2025 du CCAS de Gannat,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal du CCAS de Gannat au titre de l'année 2025,

Etant précisé que Madame la Présidente n'est pas présente au moment du vote,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT décide :

Après en avoir délibéré

Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique au titre de l'année 2025 du budget principal,
- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique, correspondant aux résultats en pièce jointe.
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DE DECIDER** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026 ainsi qu'il suit :
 - **Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 25.033,68 €**

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
La Présidente



Véronique POUZADOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	11
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	4
Nombre de membres absents	0
Total votants	11
Publication le 19/06/2026	

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

**N°28/26 - COMPTE DE GESTION ANNEE 2025
BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE M22**

Annexe 2

Après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les Décisions Modificatives de l'exercice 2025 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal de Gannat accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il existe une parfaite concordance,

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT décide :

Après en avoir délibéré

Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **DE DECLARER** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur le Trésorier Municipal visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Au registre suivent les signatures

Pour Extrait conforme

La Présidente



Véronique POUZADOUX

Accusé de réception en préfecture
003-260300165-20260608-28-26-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	11
Pouvoirs	0
Nombre de membres absents excusés	4
Nombre de membres absents	0
Total votants	11
Publication le 15/06/2026	

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°29/26 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025
BUDGET AIDE A DOMICILE M22

Le Conseil d'Administration,

Annexe 3

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Madame Christine COURTINAT délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé par Madame Véronique POUZADOUX Présidente,

Après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, Etant précisé que Madame Véronique POUZADOUX Présidente, n'est pas présente au moment du vote.

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT décide :

Après en avoir délibéré

Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

➤ **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		23 360,51€		2 253,17 €		25.613,68 €
Opérations de l'exercice	905.359,79 €	903.774,41 €	7.068,00 €	9.468,00 €	912.427.79 €	913.242.41 €
Totaux	905.359,79 €	927 134,92 €	7.068,00 €	11 721,17 €	912.427.79 €	938.856.09 €
Résultats de clôture	1.585,38			2.400,00 €	1.585,38	2.400,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	905.359,79 €	927 134,92 €	7.068,00 €	11 721,17 €	912.427.79 €	938.856.09 €
RESULTATS DEFINITIFS		21 775,13 €		4 653,17 €	26.428.30 €	

Accusé de réception en préfecture
03-260300165-20260608-29-26-DE-26-428.30
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux divers comptes,
- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe aide à domicile de l'exercice 2025,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme

La Présidente



Véronique POUZADOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres Présents	11
Pouvoirs	1
Nombre de membres absents excusés	4
Nombre de membres absents	0
Total votants (dont pouvoirs)	12

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

**N°30/26 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025
BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12/26 du 18 février 2026 portant affectation des résultats provisoires anticipées des résultats du budget M22,

Vu la décision modificative de ce jour portant modification du résultat antérieur reporté,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de ce jour approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe d'Aide à Domicile pour l'exercice 2025,

Considérant le solde positif définitif de la section de fonctionnement d'un montant de 21.775,13 € et de la section d'investissement de 4 653.17 €.

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT décide :

Après en avoir délibéré

Par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

○ **DE DIRE** que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de : - 1.585,38 €
- Un excédent reporté de : + 23.360.51 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 21.775.13 €

- Un excédent d'investissement + 2.400.00 €
- Un excédent antérieur reporté + 2.253.17 €
- Soit un excédent d'investissement + 4.653.17 €

➤ **DE DECIDER** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget M22 2026 ainsi qu'il suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 21.775.13 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté : + 4.653.17 €

Au registre suivent les signatures
Pour Extrait conforme
La Présidente



Véronique POUZADOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
en exercice 15

Nombre de membres
Présents 11

Pouvoirs 1

Nombre de membres
absents excusés 4

Nombre de membres
absents 0

Total votants (dont
pouvoirs) 12

Publication le 19/06/2026

Le huit juin 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Madame COURTINAT Christine, au CCAS Allée des Tilleuls à Gannat.

Étaient Présents :

Mesdames BILLAUD Jocelyne, COURTINAT Christine (recevant pouvoir de Madame POUZADOUX Véronique), FRANCESCHINI Christine, LEROY Martine, MILLER Estelle, MORAND Isabelle, MORAND Simone, VIGNEULLE Michèle, Messieurs BRAZ Guillaume, JOURDIER Bruno et LEPIGRE Maurice.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames, JEUDI Aline, POUZADOUX Véronique (donnant pouvoir à Madame COURTINAT Christine), QUINET Marie-Thérèse et Monsieur GRAPIN Yann.

Assistait également à la réunion : Madame ETIENNE Frédérique, Directrice du CCAS

N°31/26 - TARIFICATION HORAIRE ANNEE 2026 – BUDGET EXECUTOIRE

Madame Christine COURTINAT, Vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'en date du 24 novembre 2025, il a décidé de solliciter un taux horaire de 26.2 euros auprès du Conseil Départemental de l'Allier, pour le Service Prestataire d'Aide à Domicile, au titre d'un nombre d'heures annuel tarifié estimé à 18 600.

En date du 17 avril 2026, à l'issue du dialogue de gestion, le Conseil Départemental nous informe d'une proposition de tarif horaire du Service d'Aide à Domicile Prestataire de **25.89 euros**.

Pour ce volume horaire, le budget s'élèverait à 580 770.14 euros comme ci-dessus précisé :

Groupe 1 :	26 010.49 €
Groupe 2 :	530 711.50 €
Groupe 3 :	24 048.15 €
Recettes en atténuation :	- 92 684.30 €
Reprise de résultats antérieurs	6 500.00 €
Total du budget :	481 585.84 €

Le Conseil d'Administration,

Sur proposition de Madame Christine COURTINAT décide :

Après en avoir délibéré

Par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **D'APPROUVER** le budget exécutoire pour un montant de 481 585.84 euros sur le périmètre tarifié ci-dessus présenté, correspondant à un nombre d'heures de 18 600 au titre de l'exercice 2026,
- **DE PRENDRE ACTE** de la tarification de 25.89 euros/horaire pour le périmètre tarifié à compter du 1^{er} janvier 2026,

Au registre suivent les signatures

Pour Extrait conforme

La Présidente



Véronique POUZADOUX

Accusé de réception en préfecture
003-260300165-20260608-31-26-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026